Ceux de *Rouen*, « d'un placement facile », reçoivent de 1 fr. 50 à 2 fr par jour, et 2 fr. après la 1re année de travail ;

Ceux du *Mans* « d'un placement assuré » touchent 2 fr. 50 ;

Ceux de l'Association philotechnique de *St-Ouen* « sont employés en grande partie dans les usines de la localité, où ils tiennent une place honorable comme dessinateurs, mécaniciens, ébénistes, etc » Ceux de l'école d'apprentissage d'*Amiens*, entretenue par la *Société industrielle* « trouvent facilement à s'employer dans les ateliers du chemin de fer du Nord où on leur donne 2 fr. 50 par jour, dans les tissages et filatures et chez des mécaniciens où ils ont un salaire de 2 fr ; mais ils arrivent assez vite à 3 et 3 fr. 50;

Tous les élèves de «Montevrain» placés par les soins de la Direction, gagnent : les élèves-menuisiers, 4 fr. par jour, les élèves typographes, 4 fr 50.

Ces faits vous convaincront-ils? Mais nos arguments les plus irréfutables ne sont, pour vous, que « des explications à peu près plausibles ».

Si les élèves des écoles d'apprentissage méprisaient comme vous le dites, leurs camarades d'ateliers », s'ils étaient, «dans la partie du travail manuel inférieurs aux autres», est-ce que la *Société centrale des architectes* de la Seine encouragerait l'apprentissage à l'école Diderot ? est-ce que la *Chambre syndicale* des entrepreneurs de menuiserie et parquets de Paris entretiendrait une école privée et des cours professionnels «destinés à répandre l'instruction» ?

Est ce que *M. Noyon de Cherbourg* aurait une école pour préparer ses ouvrières ? Est-ce que la *Chambre syndicale du papier, à Paris*, continuerait, depuis 1868, ses cours d'instruction professionnelle? Est-ce que les *sociétés industrielles* d'Amiens et de St-Quentin continueraient d'entretenir leurs écoles ? Nous pourrions multiplier les exemples. Nous espérons que ceux que nous venons de citer un peu au hasard, démontreront à M. Lagrillière l'inanité de ses objections de commande.

Le rédacteur du *Progrès* « comprend pourtant qu'un ouvrier s'instruise », mais il trouve que l'instruction générale doit se donner dans « les heures de loisir », d'apprentis, gratuits et facultatifs». Hors ce système, point d'instruction sérieuse, n'est ce pas !

Des cours facultatifs ! Mais vous savez bien, M. Lagrillière qu'un enfant n'aime guère à suivre des cours. Et puis voyons, n'est-ce pas jouer sur les mots que de s'arrêter à pareille critique ? Si vous admettez que l'ouvrier s'instruise, que peut vous importer le lieu où lui sera donné l'enseignement ?

⁂

Nous affirmons — et cela par expérience — que les cours, non pas précisément d'instruction générale, mais spéciaux à chaque profession, sont indispensables pour former un bon ouvrier. N'est-il pas de première nécessité, pour un ouvrier du bois, de savoir lire un dessin, dresser et côter un croquis, tracer, par les procédés mathématiques, les différentes pièces qu'il a à débiter ou à exécuter ? Et la même nécessité n'existe-t-elle pas et plus rigoureusement pour le travailleur du fer ? A l'un et à l'autre, l'histoire de leurs métiers, n'est-elle pas de nature à exciter leur curiosité, à les inciter aux recherches ? Un typographe — vous savez cela comme nous — n'a-t-il pas besoin, pour devenir un parfait ouvrier, de posséder une connaissance sérieuse de l'orthographe et de la grammaire ?

Et combien d'autres! Et d'un autre côté, quand on peut le faire, ne serait-ce pas une grave faute de ne pas profiter de la présence constante de 150 adolescents dans le même établissement pour leur donner un complément d'instruction, les initier à l'histoire si mouvementée des cent dernières années, les habituer à rédiger à peu près convenablement, leur donner quelques notions d'hygiène et de physiologie, etc. ? A quoi servirait grand Dieu ! le dévouement éreintant de nos instituteurs s'il fallait que le fils du travailleur vit toujours ses faibles et insuffisantes études sans «lendemain» ?

Nous voyons dans l'école projetée un moyen d'ouvrir de bon âge l'esprit du futur travailleur pour en faire, non un pédant, farci de « vanités irréductibles », mais un ouvrier éclairé, conscient de ses devoirs, également apte à comprendre ses droits. Soyez convaincu, au surplus, que les hommes qui seront appelés à la tâche délicate de former des hommes, seront à la hauteur de leur mission, et qu'ils sauront mettre en garde leurs jeunes élèves-apprentis contre toute fausse route, contre toute ambition vulgaire, mais aussi contre tous les personnages à belles promesses qui — par leur inertie — auront mis la République aux mains de la réaction...

Avec tous les travailleurs, tous les petits patrons et petits commerçants avec tous les hommes que n'aveugle pas l'esprit de parti, nous attendons en pleine confiance l'ouverture de l'école d'apprentissage — qui sera unique par son organisation — et nous espérons que tous les hommes de cœur rendront hommage au distingué M. Debierre pour sa généreuse initiative.

E. THAU.

Doumer désavoué par Bourgeois

Châlons-sur-Marne, 31 décembre.

M. Bourgeois a fait à quelques amis politiques la déclaration suivante :

« Vous venez M. demander mes sentiments sur la politique qui s'élève au sujet de la nomination de M. Doumer au poste de gouverneur de l'Indo-Chine et sur le rôle qu'auraient tenu dans cette circonstance certains de ceux qu'on appelle *ses amis et chefs*.

«Ce matin même, avant de quitter Châlons, j'ai fait connaître par communiqué à l'Agence Havas que l'information publiée par le journal le *Soir* dans laquelle on me faisait approuver *sans restriction* l'acceptation de M. Doumer, n'était pas conforme à la réalité des faits.

« Je n'hésite en aucune façon à vous redire ce que j'ai toujours pensé: *j'ai toujours dit qu'une nomination faite dans ces conditions au milieu d'une période électorale c'est à dire au milieu de la bataille ne me paraissait pas pouvoir être approuvée.*

« Je n'ai pas besoin d'insister sur la seule chose qui puisse vous intéresser, parce qu'elle est la seule qui intéresse nos amis politiques et l'opinion publique ; c'est la question de savoir s'il peut résulter du départ de M. Doumer une modification quelconque de notre politique générale et de l'attitude de notre parti.

« Il me paraissait inutile de donner des assurances à cet égard. Mais si vous le croyez nécessaire, dites très haut que nous qui ne faisons pas de la politique de personnes, mais de la politique d'idées, nous n'avons qu'à suivre sans un instant de trouble, la route depuis longtemps tracée par la démocratie ; que notre programme dont les articles essentiels sont l'impôt sur le revenu et la revision limitée de la Constitution actuellement soumis aux électeurs sénatoriaux et sur lequel ils se prononceront le 3 janvier, reste tel que nous l'avons développé et défendu en 20 occasions publiques.

« Que notre action dans le Parlement et au dehors doit se poursuivre avec la même énergie et que si quelqu'un de nos amis dans les départements, avait besoin d'en recevoir l'assurance, je la lui donne ici avec une entière résolution et une parfaite confiance dans les lendemains de notre cause, que je crois plus que jamais en conformité avec la volonté du pays. »

VERRERIE OUVRIÈRE D'ALBI

Liste des numéros gagnants

(Suite)

2.069.963	Trois chemises d'hommes.
989.623	Glace cadre fantaisie.
2.102 954	Bébé mascotte.
1.088.171	Coupon robe de femme.
298.749	Chemise d'homme.
1.039.868	Sortie de bal
708.580	Lot de volumes.
1.095.734	Panier fantaisie et cent cartes de visite.
1.040.798	Verre d'eau cristal.
190.286	Douze serviettes et une nappe toile du Nord (don de M. Bernard Béthune).
100.819	Revolver bull dog.
2.129.017	Vase de Sèvres (don du syndicat des céramistes.
47.658	*Parapluie aiguille.*
398.772	Balai de soie
1.171.232	Lamppe. à colonne demarbre.
677.384	Bon de l'Exposition (série 135 n° 2603)
394.043	Deux volumes (œuvres de Montaigne).
37.711	Deux pantalons festonnés à jour pour dame.
424	Cinq casseroles émaillées.
921.850	Deux volumes (Chants révolutionnaires et Almanach socialiste.)
896.471	Carnet-nécessaire en cuir de Russie (don de la *Dyonisienne.*)
47.300	Deux volumes (Blanqui et Tridon)
1.175.714	Quatre chemises brodées à jour pour dame.
345.772	Six couverts argentés 1er titre.
1.210.880	Litre Fine-Champagne.
2.035.830	Volume (la Société moderne).
2.250.435	Portefeuille-Nécessaire en cuir de Russie).
633.467	Quatre Chemises festonnées à jour pour dame.
612.097	Deux volumes (le Socialisme intégral).
1.170.441	Bicyclette à *pneumatiques.*
984.561	Réveil, bronze doré.
1.283.812	Six couteaux, manches en ébène.
2.050.785	Volume (la Femme dans le passé, le présent et l'avenir).
522.244	Deux pantalons festonnés à jour, pour dame.
1.015.041	Etui à cigares, corne, incrustée.
1.040.569	Deux pipes (don des ouvriers pipiers de St-Claude).
948.299	Deux volumes (Blanqui et Malon).
1.220.251	Jumelles de théâtre
532.019	Deux chemises brodées à jour, pour dame.
296.829	Tapis de table.
1.602.667	Lampe à colonne de marbre.
354.912	Un volume (Capital, de Karl Marx).
1.041.320	Revolver.
175.100	Parapluie aiguille.
2.043.063	Lot de Brochures.
648.875	Table-Toilette.
1.104.385	Porte Montre en nickel
1.246.000	Volume (la Descendance de l'homme.
178.696	Lit-cage (don de la *Dyonisienne*).
1.174.277	Cinq casserolles émaillées.
476.586	Trois camisoles festonnées.
816.032	Porte-Cigares, corne incrustée argent
667.969	Rôtissoire avec coquille.
671.643	Montre en argent pour dame.
906.239	Deux volumes (Tridon et Zo d'Axa).
840.962	Sac de dame, cuir recherché.

(A suivre.)

LA DÉCORATION DE M. DUBAR

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur,

Je lis avec intérêt votre polémique avec le journal de M. Dubar.

Vous êtes en plein dans le vrai avec ce « faiseur » de la politique

Ne croyez-vous pas que si le projet de loi sur les primes sucrières ne *marche* pas ; que si l'agriculture du Nord n'est pas *sauvée*, c'est parce que M. Méline veut que les fabricants de sucre souscrivent de nouvelles actions au journal la *République Française*, dont le capital est englouti, déjà.

L'année dernière une Assemblée générale des actionnaires fut convoquée, le 27 novembre 189 , en vertu de l'article 37 des statuts qui est ainsi conçu :

— « En cas de perte de la moitié du capital social, les administrateurs seront tenus de provoquer la réunion de l'Assemblée générale à l'effet de décider s'il y a lieu de prononcer la dissolution de la Société ».

La convocation des réactionnaires portait ceci :

— « *Délibérer sur l'application de l'article 38 des statuts.* »

(Voir cette convocation dans la *République Française* de novembre 1895).

Donc, la moitié du capital était perdu en novembre 1895 et l'assemblée, dans les conditions que je viens d'indiquer, décida de faire l'appel de la deuxième moitié du capital

(Voir les *Petites Affiches* du 1 décembre 1895).

Ainsi fut fait. Mais la *République Française*, n'ayant que très peu de lecteurs, encore moins d'abonnés et, par conséquent, une publicité des plus restreintes, je puis dire qu'à l'heure actuelle la seconde moitié de son capital est... « boulottée ».

Il est donc probable que si les agriculteurs et les fabricants de sucre du Nord veulent une *seconde sucrière*, ils devront verser un nouveau million, sinon M. Méline, comme il l'a déjà fait dans la séance qui a précédé la clôture s'opposera à la discussion du projet qui les intéresse !

Les Thiriez, Le Blan, Deblock et Faucheur dont vous avez parlé *sont fondateurs statutaires* de la *République Française* (« Petites Affiches » du 23 novembre 1893) avec M. de Nervo président de la Compagnie d'Anzin et autres réactionnaires rouennais

C'est un scandale que ce chantage à jet continu vis à vis des industriels et des républicains, et il était temps de faire justice de ces procédés.

Je félicite sincèrement le *Réveil du Nord* d'avoir attaché le grelot à propos de l'affaire Dubar — qui n'est qu'une conséquence de la situation que je viens d'exposer — et je suis tout à la disposition de votre vaillante *feuille pour compléter les renseignements* ci-dessus, dont je garantis l'authenticité absolue.

Veuillez agréer, etc..

X.. *un lecteur patriote.*

RÉPONSE. — Nous prions notre correspondant d'attendre que M. Dubar ait reçu la récompense de ses « services exceptionnels » — à la *République Française*, — avant de vider son « pot-aux-roses ». Nous l'assurons, d'ailleurs, que cette affaire viendra à la tribune de la Chambre. — l'*Echo* s'étant refusé jusqu'à ce jour à nous faire connaître les mérites de MM. Thiriez, Le Blan, Deblock et Faucheur à la croix de la Légion d'honneur et ceux de M. Gustave Dubar à celle d'officier.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 31 décembre.

Présidence de M. DASSONVILLE, vice-président

Une fille terrible — Nous avons relaté, dans un de nos précédents numéros, l'arrestation de la fille Anaïs Cornelis, âgée de 19 ans, qui, après avoir raccolé un « passager » rue des Etaques, lui vola sa montre. L'agent Clément, qui s'était présenté chez Anaïs pour lui faire restituer la montre, reçut un violent coup de clef sur la tête.

C'est pour ces motifs, vol et rebellion, qu'elle comparait devant le tribunal qui, après interrogatoire et audition des témoins, la condamne à 3 mois de prison.

Mais cette peine ne paraissait sans doute pas suffisante à la fille Cornelis, car aussitôt le prononcé du jugement, elle se retourna vers l'agent Clément et l'injuria en le menaçant : « Si jamais je te trouve la nuit dans un coin, lui criait-elle avec colère, tu es sûr que je ferai ton affaire. »

Ce petit incident valut à Anaïs d'être reconduite à la barre, et le Tribunal la condamna à une nouvelle peine de trois mois de prison et 100 francs d'amende pour outrage et menaces à un témoin à raison de sa déposition, avec spécification que cette nouvelle condamnation ne se confondra pas avec la précédente.

Vol à inconnu. — Duthilleul Théodore, 19 ans, ramoneur à Lille, et Vandoval Gustave, dit Sabbe, journalier à Lille.

Ces deux jeunes gens qui furent arrêtés par M. Maurgues, commissaire de police, dans les circonstances suivantes:

Des agents avaient remarqué qu'ils se livraient à des dépenses exagérées quoique ne se livrant pas au travail ; une perquisition qui fut faite à leur domicile n'amena aucun résultat, mais au cours de leur interrogatoire, ils avouèrent avoir trouvé un billet de 100 francs, rue Nationale, et se l'être approprié.

Ils comparaissent donc sous la prévention de vol à inconnu.

Ils sont condamnés à 2 mois de prison.

Condamnations diverses — Hoch Charles, 6 jours de prison et 500 fr. d'amende pour fraude. — Savereux Victor, fraude, 2 mois. — Lavallée Florent, vagabondage, 15 j. — Lecomte Henri, 23 ans, chimiste à Roubaix, 3 mois de prison avec sursis pour vol de bijoux commis dans la chambre d'une demoiselle Toulet où il s'était introduit, prétendant y trouver sa maîtresse.

Leroy Denis, 11 ans, et Dupriez Martial, 12 ans, prévenus de vol, sont acquittés comme ayant agi sans discernement et remis à leurs parents. — Louise Lescrinier, 24 ans, couturière à Lille, déjà deux fois condamnée pour vol, est encore prévenue d'abus de confiance au préjudice de M. Dupiez et se voit infliger 3 mois de prison. — Edouard Pélicier, 27 ans, menuisier à Emmerin, escroquerie, 3 mois, par défaut.

Camille Pemlinck, vol de 3 lapins, 2 mois. — Puche Jean, 69 ans, cabaretier, à Roubaix et sa femme, sont condamnés, le 1er à 4 mois, la 2e à 8 mois, pour excitation de mineurs à la débauche: Verbrachen Joseph, 20 ans, teinturier, à Roubaix, 1 mois, pour avoir frappé son père, sa mère et son frère ; Vandenbossche Laurent, 28 ans, peintre à Roubaix, 3 mois et 5 francs pour coups volontaires et ivresse.

Etrennes utiles, fantaisies, jouets : GALERIES LILLOISES, 45, 47, 49, rue Nationale.

CHRONIQUE ELECTORALE

AUX DÉLÉGUÉS SÉNATORIAUX

PARTI OUVRIER

Les délégués sénatoriaux, appartenant ou simplement sympathiques au Parti ouvrier, sont invités à se réunir dimanche matin, à 10 heures à la Maison du Peuple, 21, rue de Béthune.

⁂

Nous recevons, d'autre part, l'avis suivant :

Comité radical-socialiste

Le Comité radical socialiste du département du Nord se fera représenter par un certain nombre de ses membres qui se tiendront à la disposition de MM. les délégués sénatoriaux, estaminet de l'ancienne Table Ronde (1er étage), rue de Béthune, 10, le samedi 2 janvier, dès 4 heures du soir, et toute la journée du dimanche 3.

Prière à MM. les délégués d'adresser au siège sus désigné du comité, toutes communications pouvant l'intéresser.

Les radicaux, candidats à l'élection sénatoriale du 3 janvier, resteront en permanence au siège du comité

ELECTIONS MUNICIPALES COMPLÉMENTAIRES

Un arrêté de M. le Préfet du Nord fixe au dimanche 17 janvier 1897, la nomination de deux membres du Conseil municipal de Lille en remplacement des citoyens Lesaffre et Lepoutre invalidés.

L'élection aura lieu d'après la liste électorale arrêtée au 31 mars 1896. Le scrutin sera ouvert à la Mairie, de 8 heures du matin à 6 heures du soir.

⁂

En suite de l'arrêté qui précède, la section lilloise du Parti ouvrier adresse à ses membres la convocation suivante :

Tous les membres de la section lilloise du Parti ouvrier sont instamment priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu le samedi 2 janvier, à huit heures précises à la Maison du Peuple, 21, rue de Béthune.

Cette réunion ayant pour objet non seulement les élections sénatoriales du 3, mais aussi les élections municipales complémentaire *nécessitées par l'invalidation des citoyens Lesaffre et Lepoutre, la présence de tous les membres du Parti est indispensable.*

Nous invitons nos correspondants à nous adresser, le jour même, les compte-rendus de réunions ou conférences socialistes. Ils comprendront qu'il ne nous est guère possible de publier ces compte-rendus, trois ou quatre jours après les réunions.

DERNIÈRES NOUVELLES RÉGIONALES

LE CRIME DE ROUVROY

LENS, 31 décembre.

L'ouvrier mineur Alfred Luzy, l'auteur présumé du coup qui a déterminé la mort du nommé Louis Hautecœur, également mineur à la fosse dite de Nouméa, à Rouvroy, a été maintenu en état d'arrestation et écroué, ainsi que nous l'avons dit, à la prison d'Arras.

M. le docteur Ballue, médecin légiste, délégué par le parquet, a fait hier l'autopsie du cadavre de la victime, il rédigera un rapport qu'il déposera incessamment au greffe du tribunal.

Luzy a été conduit, dans la journée du mercredi, à l'instruction. Il ne nie pas s'être battu avec Hautecœur, mais il se défend d'avoir fait usage d'un couteau ou d'un pic. Cependant, un témoin de la scène, le nommé Guérard, avoir vu ledit Luzy porteur d'un pic dans la soirée

L'instruction se poursuit.

La dame Hautecœur, vivement impressionnée par le décès aussi rapide de son mari garde le lit, et son état n'est pas sans donner quelques inquiétudes.

Les funérailles de la malheureuse victime de cette rixe ont eu lieu mercredi à Rouvroy, au milieu d'une nombreuse affluence.

MORDUE PAR UN CHIEN

BRUAY, 31 décembre.

La dame Adolphe Courtecuisse, née Maria Groscou, cabaretière dans la rue Marmottan à Bruay, a été mordue à la main gauche par son chien Cet animal paraissait enragé on l'a fait abattre et M. Bonnière, vétérinaire à Béthune qui a été chargé de l'autopsie, a constaté en effet que le chien était atteint d'hydrophobie. La dame Courtecuisse est partie se faire soigner à Lille, à l'Institut Pasteur

LILLE

L'AN NOUVEAU

Se faut-il réjouir vraiment que le temps, qui nous est si chichement mesuré par le destin, ait fait une étape nouvelle ? L'an qui vient de finir, ne nous a-t-il pas apporté plus de tristesses que de gaietés et n'avons-nous pas à craindre que celui qui approche soit pareil ? Je passe rapidement sur les dégoûts que me suscite personnellement la débauche d'hypocrisie dont cet anniversaire est l'occasion. Parmi toutes ces paroles affectueuses qui s'échangent, combien sont sincères et ont vraiment passé par le cœur en montant aux lèvres ? Je ne parle pas du monde officiel, où jamais ne se dit un mot de vérité. Mais quelle banalité alors, dans tous les autres, marquent ces expansions obligatoires ! C'est en maugréant que se font, aux indifférents, ces menus cadeaux qu'aucun souvenir vraiment affectueux ne consacre. Ah ! la bonne occasion pour s'en aller ?...

Avant tout, souhaitons que l'an qui vient apporte une moisson plus féconde aux déshérités et que les ferments qui depuis un siècle germent au sein libérateur de la France tiennent leur promesse de fraternelle fertilité ! Souhaitons que l'année nouvelle marque une étape de plus vers l'affranchissement des serfs de l'usine et de la terre vers le triomphe de la République sociale !

Un Vol de 10,000 francs

M. D., employé chez un huissier de Lille faisait hier une tournée de recouvrements. Après avoir opéré dans le centre de la ville, il prit le car pour se rendre à Fives Mais quelle ne fut pas sa surprise lorsque au moment de quitter la rue du Long-Pot, il s'aperçut de la disparition de son portefeuille qui contenait pour 10.000 fr. tant en valeurs à recouvrer qu'en billets de banque.

Il se rendit au bureau des tramways, mais ne découvrit ni sa serviette ni aucun indice, et toutes ses recherches ont été vaines.

Il est probable que le portefeuille lui aura été soustrait, étant sur le tramway, où il y avait beaucoup de monde.

Plainte a été déposée à la permanence.

Cambrioleurs

Hier soir, entre 7 et 9 heures, des malfaiteurs se sont introduits chez M. Evin entrepreneur, boulevard Victor Hugo, 85, ils ont soustrait plusieurs robes de femmes et tous les effets d'habillement de l'entrepreneur.

On n'a relevé aucune trace d'effraction à la porte extérieure ; les malfaiteurs sont entrés chez M. Evin en passant par une maison en construction attenante, ce qui leur a permis de descendre dans la cour et de là de s'introduire dans les appartements

Plainte a été déposée hier soir, à 9 heures, à M. Barsanty commissaire de permanence. La maison a été gardée à vue, durant la nuit et, ce matin, M. Barsanty fera les constatations d'usage.

Propagation de la vaccine

Sur la proposition de l'Académie de médecine, le ministre de l'intérieur a décerné les récompenses suivantes aux personnes ci après désignées, qui ont le plus contribué à la propagation de la vaccine, soit par leurs travaux spéciaux, soit par leur zèle à pratiquer les vaccinations et les revaccinations en 1895 :

Prix de 500 fr. à M. le docteur Ausset, professeur agrégé de la faculté officielle de Lille : Recherches sur la transmission héréditaire de l'immunité variolique et vaccinale.

Médailles d'argent à MM. le docteur Biat, à Liévin; le docteur Louis Bourgeois à Boulogne-sur-Mer ; Debreil, interne en médecine à Lille ; le docteur Edmond Druelle à Outreau (Pas-de-Calais) ; Mme Julie Martin, sage-femme à Halluin.

Les visites officielles

Les visites officielles du Nouvel an ont eu lieu hier matin.

M Margottet recteur de l'académie, a reçu de 9 à 10 heures.

M le général de France, commandant le 1er corps d'armée, a reçu, de 9 h. 3/4 à 10 h. 1/2.

Le Préfet a reçu, de 10 heures à 11 heures.

Le citoyen Delory, maire, assisté de tous ses adjoints, s'est rendu à la Préfecture, au Quartier-Général et à l'Hôtel académique

Le bec Denayrouze

Tous les bureaux du palais Rihour vont, avant peu, être éclairés avec le bec Denayrouze.

La salle du conseil municipal est déjà munie de ces becs, et l'éclairage avec ce système a commencé mercredi soir.

La lumière est beaucoup plus intense qu'avec les autres systèmes et exige un nombre moins grand de becs.

Ainsi, pour la grande salle du Conseil municipal, trente becs seulement suffisent pour un éclairage à giorno, alors qu'avec l'éclairage précédent il fallait une multitude de bougies et de lampes.

Arrestation pour vol

A la suite d'une enquête faite par M Queutier, commissaire de police du 3e arrondissement, la nommée Victoria Parent âgée de 21 ans, cartonnière, demeurant rue de la Cité, cité Saint-Maurice, a été mise en état d'arrestation pour vol de bottines, de bas et de reconnaissances du Mont-de-Piété, au préjudice de Marie Drisen, couturière, rue Saint Genois, 21.

Découverte d'un fœtus

Le fœtus qui a été trouvé, il y a quelques jours, à l'extrémité de la rue de la Briqueterie, comme nous l'avions dit, été transporté à la faculté de médecine. M. le docteur Castiaux qui a procédé à l'examen médico-légal a déclaré que ce fœtus était né à sept mois.

M. le procureur de la République vient d'ordonner l'ouverture d'une instruction sur cette affaire.

Les deux journaux anglais, qui enveloppaient le fœtus ont été conservés comme pièces à convictions. Ils pourront faciliter les recherches.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette affaire.

Gendarmes « contrebandiers »

Hier à la porte d'Arras, deux gendarmes introduisant en fraude de l'alcool ont été arrêtés par les employés de l'octroi.

Il paraît que ces braves « Pandores » étaient coutumiers du fait.

Nous ne saurions dire, cependant, s'ils introduisaient *la liqueur de feu* dans leurs talons de bottes

Espérons que l'enquête éclaircira la chose. Le fait en vaut la peine.

Un vol rue de Tournai

La nuit dernière, une voiture de maître stationnait rue de Tournai. Le cocher, levé trop tôt, s'en fut prendre un verre pour tromper les longueurs de l'attente. Pendant ce temps d'habiles filous enlevèrent la couverture qui lui avait servi à abriter son cheval. Naturellement, grand pétard du patron quand, à sa descente du train, on lui annonça le fait .. Une couverture de cheval, c'est quelque chose !

On ne sait pas si plainte a été déposée. Mais que faisaient les agents de service à la gare, au moment où le larcin a été commis ?

Commission départementale

La Commission départementale se réunira mercredi prochain 6 janvier, à 2 h. 1/2 précises

Enseignement supérieur

Le *Journal officiel* publie un décret déclarant vacante la chaire de langue et littérature grecques de la Faculté des lettres de l'Université de Lille.

Instruction militaire

Dimanche 3 janvier, pas de conférence. De 7 h. 45 à 8 h 30, cours d'équitation, manège des chasseurs.

7

LE JUSTICIER

PAR

CÉCILE CASSOT

Celui-ci, après quelques heures de torpeur, se sentit mieux et demanda à se lever.

Son médecin, qui se tenait auprès du lit de camp où Maurice était étendu, fit avaler une potion à son illustre malade et ne s'opposa pas à son désir.

Les officiers généraux sortirent, répandant le bruit que le maréchal allait mieux. Cette nouvelle fut accueillie par des cris de joie que le comte entendit.

— Docteur, dit Maurice à son médecin, je ne suis pas encore près de mourir ?

— Grâce à votre vigoureuse constitution, monseigneur, vous pouvez vivre, si vous êtes raisonnable, encore vingt ans.

— Raisonnable ! Je ne sais si je l'ai été, si je le suis. Je ne connais que deux choses au monde : « Mon devoir et mon plaisir. »

— Oui, monseigneur, mais ces deux choses sont contraires à votre rétablissement.

— Je n'y puis rien, répliqua le maréchal rêveur.

« Où est Damiens ?

Le garde-française fut appelé.

Il vint aussitôt.

— Aide-moi à mettre ma cuirasse ; je souviens que tu es aussi adroit que brave.

Damiens, flatté de l'honneur qu'on lui faisait, baisa la main du maréchal.

— Monseigneur, quand les soldats ont des chefs comme vous, ils sont toujours braves. C'est égal, monseigneur, vous nous avez rudement inquiétés. J'ai vu des gardes pleurer, et il y avait de quoi. Il ne pouvait pas arriver de plus grand malheur à la France. Dieu soit loué! monseigneur est guéri.

— Guéri! murmura Maurice ; guéri ! Je ne le serai jamais ; tu veux dire mieux.

Le maréchal achevait à peine sa phrase qu'une rumeur confuse emplit l'air.

Deux mousquetaires noirs entrèrent sous la tente de leur chef, traînant une enfant de quatorze ans.

— Monseigneur, c'est une espionne.

Dravalde parut.

— Monseigneur, dit le garde-française, blême et fort ému, je vous supplie de n'en rien croire; c'est ma fiancée, la parente de Mme Favart.

Maurice regardait tour à tour les mousquetaires et le garde-française qui continuait à parler.

Damiens avait cessé d'habiller son maître.

Par la porte ouverte où l'air et le soleil matinal entraient, Damiens contemplait dans ce cadre cru la fiancée de son ami. Tranquille et sans l'ombre d'une inquiétude, ses yeux erraient de Dravalde au maréchal, ne comprenant pas qu'on pût la prendre pour une espionne : c'était une beauté pure, sans alliage, où l'âme se voyait malgré l'extrême jeunesse.

Elle était divine sous sa coiffe de mousseline. Toute petite, blonde comme un épi, blanche comme la fleur d'un églantier, ses charmes excusaient un nez retroussé mais spirituel, éveillé, et la petitesse des yeux. Ces défauts, chose curieuse, rentraient dans le cadre harmonieux de sa beauté. On ne songeait pas à les lui reprocher, ni à désirer qu'ils disparussent. On souhaitait toujours de les voir. Le charme était excessif. Arlette représentait, avec ses cheveux bouclés sous sa coiffe, exempts de poudre, l'innocence et la grâce naïve qui s'ignore.

Jamais les yeux de Damiens n'avaient été à pareille fête; jamais il ne s'était délecté de la sorte.

— Eh bien, dit Maurice, j'attends!

Confus, Damiens suspendit le grand cordon au cou du maréchal.

Soit que Maurice ne goûtât pas ce genre étonnant de beauté, soit que Justine eût détruit pour lui, pour l'instant du moins, le charme et la grâce des autres femmes, Maurice de Saxe sourit de l'idée de ses mousquetaires noirs, mais ne parut pas impressionné de la beauté d'Arlette.

Alors Dravalde attendit avec un peu plus de calme la sentence du maréchal.

— Voulez-vous me dire, mademoiselle, qui vous envoie ici ?

— J'ai demandé à Mme la chanoinesse d'Harcourt si elle voulait me donner la permission de venir voir ma chère cousine, Mme Favart. C'est tout, monseigneur. Je suis partie, ignorant les usages de la guerre ; je m'imaginais qu'en me recommandant du nom de ma cousine je passerais à travers les lignes sans encombre. Moi, espionne, Monseigneur, mais je donnerais ma vie pour la France. Que Votre Altesse s'informe auprès de ma cousine, la plus honnête femme du monde, et auprès de Mme la chanoinesse d'Harcourt. J'estime que ces deux témoignages suffiront à Monseigneur.

— Mademoiselle, celui de Dravalde me suffisait.

— Oh! monseigneur ! que de remerciements ! s'écria le garde-française.

Arlette le regarda tendrement, avec son joli sourire, qui montrait le plus bel écrin de perles que jamais femme ait désiré.

— Quel amour de chérubin ! dit le maréchal en congédiant la jeune fille de la main. Damiens, ajouta le comte, prie Mme Favart de venir, je veux lui parler.

Mais cet ordre était à peine donné que le maréchal le retira.

La sonnerie des clairons et le bruit des tambours qui battaient au champ, annonçant l'arrivée du roi, obligeaient Maurice à ajourner son entrevue avec la comédienne.

Le maréchal se précipita dehors et alla au-devant de Louis XV, monté sur un cheval blanc caparaçonné de velours bleu et d'or. Le roi avait auprès de lui le Dauphin, très bien en selle, sur un cheval gris pommelé.

Le souverain était entouré du maréchal de Duras, des ducs de Bouillon, de Guerchy, des comtes de Villars, de Meuse, de Damville, de Bordage, d'Estinac, gentilshommes de sa maison, laquelle était suivie des gendarmes du roi et des carabiniers conduits par le duc de Richelieu.

— Que Votre Majesté soit la bienvenue au camp, dit Maurice de Saxe d'une voix un peu altérée par la fièvre : Vive le roi ! Vive le dauphin ! Vive la France !

Les régiments qui étaient là répétèrent les vivats.

Louis XV, malgré son embonpoint, descendit lestement de son cheval, donna l'accolade à l'illustre malade et s'informa très affectueusement de sa santé.

— Sire, répondit Maurice, je me sens toujours mieux la veille d'une grande bataille ; que votre majesté se rassure à mon sujet.

— Monsieur le maréchal, dit à son tour le Dauphin, nous n'avons fait que parler de vous pendant le voyage.

— Je remercie Votre Altesse de sa sympathie, répliqua Maurice en s'inclinant.

Ils se dirigèrent vers la tente du roi ornée de feuillage et de rubans blancs et bleus.

Louis marchait pesamment à côté du maréchal. Il vit Arlette. Il s'arrêta charmé, mais la jeune fille s'était aperçue que le roi la regardait; elle disparut derrière la tente avec le garde-française qui la tenait par la main.

Louis appela Richelieu, lui dit quelques mots à l'oreille, et celui-ci s'éloigna aussitôt heurtant au passage un garde-française dont le regard, comme embrasé de haine, toisait le roi.

Louis avait vu ce soldat ; il se rapprocha du maréchal pour lui demander son nom; mais quand il se retourna, Damiens, car c'était lui, avait quitté la place.

Il ne put donc, pour l'instant, se renseigner, mais il n'oublia pas ce regard, ni Arlette.

Le roi, grand mangeur, avait faim ; les domestiques et le cuisinier faisaient assaut de vigilance.

Sur la table, dressée au milieu de la tente, ils avaient déposé des quartiers de venaison et des pâtés de gibier.

Sur une autre table, il y avait des gigots d'agneau froids, des poulardes appétissantes, des légumes frais et des paniers de vin.

Le maréchal de Saxe était à la diète, il ne put accepter l'invitation du roi, pendant que le souverain mangeait chez Mme Favart.

Il trouva la porte du théâtre fermée ; il la fit ouvrir et pénétra chez la comédienne ; il n'y avait personne.

— Qu'est-ce que tout cela signifie ? dit Maurice dans un aparté.

Il sortit et chercha des yeux d'Estrées ; ne le voyant pas, il manda Damiens.

(A suivre.)